

par les programmes provinciaux de prestations médicales dans les provinces de l'Ouest. Il existe généralement certaines restrictions quant au montant qui sera accordé pour des montures.

#### 5.2.4 Services d'hygiène mentale

Parmi les services de santé provinciaux, les services d'hygiène mentale représentent l'un des plus vastes secteurs administratifs du point de vue à la fois des dépenses et des effectifs. En 1972, les établissements pour maladies mentales ont coûté \$470 millions et leur personnel se chiffrait à 51,000.

Il n'existe pas de mesure exacte des troubles mentaux, mais en 1974, 56,000 personnes hospitalisées ont reçu des soins; il y a eu environ 126,000 admissions dans les établissements pour maladies mentales et, en 1972, environ 246,000 personnes ont été traitées dans des services d'hygiène mentale et des services externes de traitement psychiatrique. Il existe cependant bien d'autres cas en dehors de ces cadres institutionnalisés.

À la fin de 1974, 211 établissements et 125 services psychiatriques dans des hôpitaux généraux s'occupaient de personnes souffrant de troubles psychiques; la majorité des établissements sont administrés par les provinces. Les malades hospitalisés se trouvent pour la plupart dans les 43 hôpitaux publics pour maladies mentales. La plupart des hôpitaux pour maladies mentales ont construit des annexes successives à l'édifice original et un grand nombre ont fait œuvre de pionniers dans l'utilisation de nouveaux traitements pour la maladie mentale. Plusieurs provinces organisent des séjours pour ces malades dans des sortes de maisons de pension, et en vertu du Régime d'assistance publique du Canada le gouvernement fédéral partage avec elles le coût de la garde des malades nécessiteux. Dans toutes les provinces, au moins 85% (95% à l'échelle nationale) des recettes déclarées par les établissements pour maladies mentales en 1972 provenaient des gouvernements provinciaux ou des régimes provinciaux d'assurance.

On procède actuellement à l'expansion des services locaux d'hygiène mentale en vue d'assurer une plus grande continuité des soins, traiter les dépressions naissantes et aider les malades à reprendre une vie normale. Les services psychiatriques des hôpitaux généraux font beaucoup à cet égard en intégrant la psychiatrie aux autres soins médicaux et en mettant ces services à la disposition des malades dans leur propre localité. En 1974, les 125 services psychiatriques, qui comptaient 4,136 malades à la fin de l'année, figuraient pour 46% des admissions de tous genres dans les établissements pour maladies mentales. L'hospitalisation dans les services psychiatriques est couverte par tous les régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation. Certaines provinces ont de petits hôpitaux psychiatriques régionaux qui facilitent l'accès des malades aux traitements et l'intégration complète des services médicaux. Des centres de soins de jour, qui permettent aux malades de passer la journée à l'hôpital et de rentrer chez eux pour la nuit, ont été organisés dans tout le pays. Des services locaux d'hygiène mentale, certains administrés par les provinces, d'autres par les municipalités, ainsi que des services psychiatriques pour les malades externes, ont été mis sur pied dans toutes les provinces.

Des services spécialisés de réadaptation qui aident les anciens malades à vivre une vie plus normale sont administrés par des hôpitaux pour maladies mentales et par des organismes sociaux. On peut mentionner entre autres les ateliers protégés où les personnes sont rémunérées pour leur travail en même temps qu'elles reçoivent une formation, et les foyers de transition où les malades peuvent vivre et continuer à recevoir un traitement tout en s'adaptant à un emploi.

Les services pour les attardés mentaux comprennent des écoles ou des classes de formation de jour, des camps d'été et des ateliers protégés, de même que des soins en résidence. Ces services offrent une formation sociale, générale et professionnelle. On enseigne des métiers manuels dans les ateliers-écoles et on procure un emploi à certains attardés.

Les enfants souffrant de troubles affectifs, notamment de troubles de la personnalité ou du comportement, sont traités dans des services hospitaliers, des services locaux, des services d'orientation de l'enfance et d'autres services de consultation externe.

L'alcoolisme, maladie dont souffrent au moins 2% des Canadiens adultes, se traite dans des hôpitaux, des services de consultation externe, des foyers, des résidences ou fermes pour séjours de longue durée, et dans des établissements spéciaux pour les délinquants alcooliques. Des organismes officiels et bénévoles s'occupent d'éducation populaire, de traitement, de